



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trois avril à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 27	Présents : 24	Votants : 26
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Nathalie PICAUD, Mikaël MARZIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, Véronique LAMOUR, David L'HINGUERAT, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Morgane LE TOHIC, Sandrine LE GAL, Tristan CAMPS, Virginie LE CORNEC, Yoann LE FICHER, Patrice LE BLAY, Sylvain GAUTIER, Simon LE METAYER, Valentine MARTIN,

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Marie-Pierre PICAUT à Marie-Christine TALMONT
Stéphanie LE TOQUIN à Didier LE GAILLARD

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Yoann HEMON

Secrétaire de séance : Yoann LE FICHER

Date de convocation du Conseil municipal : 27 mars 2026

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Composition du Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**Délibération n°2026_22***Nom.Actes (5.3)*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions relatives aux CCAS et à leur Conseil d'Administration ;

VU la délibération n°2026_16 du 20 mars 2026, déterminant le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS ;

CONSIDÉRANT que l'article L.2121-21 du CGCT prévoit que la nomination des membres ne requiert pas le recours au scrutin secret ;

Ceci étant exposé,

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

La composition du Conseil d'Administration du CCAS, qui détermine les membres chargés de piloter et de superviser l'action sociale communale, doit refléter la représentativité du Conseil Municipal tout en intégrant des membres nommés par le Maire.

Le Maire, membre de droit, siège en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Il est proposé la composition du Conseil d'Administration suivante :

Membres élus par le Conseil Municipal	Membres nommés par le Maire
Marie-Pierre PICAUT – Vice-Présidente	Isabelle JEZEQUEL - UDAF
Karine LE NET	Serge LE MOUELLEC - MSA
Morgane LE TOHIC	Christine ROHMER – Accueil Solidarité
Marie-Paule LE CLAINCHE	Marie-Thérèse POULIZAC – Club de la Fontaine
Mikaël MARZIN	Marie-Andrée HOUEIX - TRIAU

Suppléantes des membres élus par le Conseil Municipal :

- Stéphanie LE TOQUIN
- Sandrine LE GAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la composition du Conseil d'Administration du CCAS pour l'année 2026, conformément au nombre de membres fixé par la délibération n°2026_16 du 20 mars 2026, par vote à main levée, sans recours au scrutin secret.

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 3 avril 2026*

*Yoann LE FICHER,
Le secrétaire de séance,*



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

